

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 8.1

# Qui paie le système : État, branches, entreprises

La formation professionnelle coûte cher et tout le monde paie : les cantons d'abord, la Confédération pour un quart, les entreprises formatrices par leur travail et…

TransparenceRH

| 3,8 mia | 3/4 | 25 % | 0,09 % |
|---|---|---|---|
| dépenses publiques 2023 | part des cantons | part fédérale | FONPRO Vaud 2026 |



LA RÈGLE

## Ce que dit la loi

La Confédération légifère sur la formation professionnelle et encourage la diversité et la perméabilité de l'offre (Cst. 63).



LA RÈGLE

## À retenir

La loi fixe la participation fédérale à une **valeur indicative d'un quart** des dépenses publiques ; 10 % au plus vont à des projets et prestations particulières (LFPr 59 al. 2).



LA RÈGLE

## La règle clé

**Qui paie l'école professionnelle de l'apprenti ?** : Les pouvoirs publics : l'enseignement obligatoire est gratuit (LFPr 22 al. 2 ; 53)



LA RÈGLE

## Pour s'en souvenir

**« Les cantons paient l'essentiel, la Confédération un quart, l'entreprise forme : chacun sa part. »**



LE PIÈGE

## Le piège

Confondre fonds de branche et fonds cantonal. Le fonds de branche obligatoire (LFPr 60) suit le droit fédéral et sa dispense pour qui forme assez ; un fonds cantonal comme la FONPRO suit le droit du canton.



LA BASE LÉGALE

## Les références

Cst. art. 63 ; LFPr art. 22, 52 à 55, 59, 60 ; OFPr art. 21 ; SEFRI, financement de la formation professionnelle ; État de Vaud, FONPRO 2026.



## Le cas express

Masse AVS de 500 000 fr. dans le canton de Vaud : FONPRO 2026 ?

✓ **450 fr.** 500 000 × 0,09 %.



## ✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier s'il existe un fonds cantonal.
- ☐ Vérifier si la branche a un fonds obligatoire.
- ☐ Calculer sur les salaires AVS.
- ☐ Demander la dispense si l'on forme assez (fonds de branche).
- ☐ Demander les prestations du fonds.

**Base légale :** Cst. art. 63 ; LFPr art. 22, 52 à 55, 59, 60 ; OFPr art. 21 ; SEFRI, financement de la formation professionnelle ; État de Vaud, FONPRO 2026.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-financement-public.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.